



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-164

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

**Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) -
Ajustements**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction des Finances

**Autorisations de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Il y a lieu de procéder à des ajustements sur 9 autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) actuellement mises en œuvre à la Ville de Niort.

I. AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort.

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort.

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée a pour objectif de permettre la réalisation des différents travaux en vue de rendre accessibles des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Par ailleurs, plusieurs mises aux normes en matière d'accessibilités ont été réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement global de certains sites qui ont fait l'objet de mesures dérogatoires spécifiques. De plus, plusieurs ventes de bâtiments ciblés dans le diagnostic initial de mise aux normes ont été réalisées, d'autres sont envisagées.

Actuellement prévue pour 10 ans, l'autorisation de programme de l'Ad'AP porte sur un volume de 5 511 757,10 € HT soit 6 614 108,52 € TTC en dépenses et de 108 501,00 € en recettes.

En 2024, les travaux d'accessibilité se poursuivent dans différents sites : l'aérodrome, les groupes scolaires Jules Michelet élémentaires, Jean Mermoz élémentaire et Jean Macé maternelle, la fourrière animale, le stade de Saint Liguair, la salle des sports Villersexel, le terrain de BMX et les locaux du Secours Populaire.

Afin de poursuivre ces travaux, il convient de maintenir les crédits de paiement de 2024 à hauteur de 820 000 € ainsi que de procéder à un ajustement du séquençage des CP suivants (voir annexe 1).

II. AP/CP Port Boinot

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot.

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

Le site Port-Boinot connaît une forte mutation de reconquête urbaine et de mise en valeur paysagère au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

La réception des travaux pour la Maison Patronale et la Fabrique, conjuguée à des travaux de finition complémentaires autour de ces bâtiments est prévue respectivement pour juin et septembre 2024. A ce stade, la fin de ces opérations et des paiements devrait avoir lieu en 2025.

Actuellement prévue pour 10 ans, l'autorisation de programme Port-Boinot porte sur un volume de 17 757 883,33 € HT soit 21 309 460,00 € TTC en dépenses et de 6 231 458,85 € en recettes.

Afin de finaliser les travaux en cours dont la réalisation d'une fresque sur un mur de la fabrique, il convient de procéder à un ajustement des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 3 306 860,00 € en dépenses et 406 000,00 € en recettes ainsi que le séquençement de 2025 (voir annexe 2).

III. AP/CP Eglise Notre Dame

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Eglise Notre-Dame.

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

Par délibération du 18 décembre 2015, l'Assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre-Dame.

Portant sur un montant global de 3 900 000,00 € HT soit 4 680 000,00 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme « Eglise Notre-Dame » est prévue pour une durée de 14 ans.

Une recherche d'optimisation financière de cette opération a été effectuée. Une mise en concurrence des marchés de travaux devrait être réalisée au 1^{er} semestre 2024 avec un démarrage des travaux au 3^{ème} trimestre.

Il convient de procéder à un ajustement des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 280 000,00 € ainsi que le séquençement des CP suivants (voir annexe 3).

IV. AP/CP Secteur Hôtel de Ville

Vu la délibération D-2019-473 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Place et rue de l'Hôtel de Ville.

Vu la délibération n°D-2020-321 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP de la place et de la rue de l'Hôtel de Ville et approuvant la nouvelle dénomination de l'autorisation de programme par « Secteur Hôtel de Ville ».

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

Les travaux d'aménagement se poursuivent normalement. Après ceux de la rue de l'Hôtel de Ville, les travaux rue Emile Bèche et rue de l'Abreuvoir sont en cours pour se finir début 2025. Ceux de la rue du Murier se réaliseront durant l'été 2024.

Sur le volet recettes, le montant prévisionnel 2024 intègre principalement des financements fléchés du PACT 3, de la DSIL et du Fonds de Solidarité Départementale pour les communes.

Le montant global de l'AP est estimé à 5 578 086,00 € HT soit 6 693 703,00 € TTC en dépenses et à 1 946 536,00 € HT en recettes.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 2 450 000,00 € en dépenses et 498 906 € en recettes ainsi que le séquençement des CP suivants (voir annexe 4).

V. AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN)

Vu la délibération D-2019-475 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN).

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

Le service Espaces Verts et Naturels de la Ville de Niort est composé de 4 régies :

- Espaces Verts,
- Production horticole,
- Espaces Sportifs et leurs mobiliers fontaines,
- Espaces Naturels.

Ces régies sont implantées actuellement sur 7 sites distincts dont 4 sont regroupés dans un même secteur géographique à l'ouest de la Ville.

L'objectif à terme est de regrouper les équipes afin de mutualiser les équipements ainsi que les surfaces bâties.

Portant sur un montant global de 7 195 833,33 € HT soit 8 635 000,00 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme CTEVN a été prévue pour une durée de 9 ans.

Le programme de cette opération sera validé en septembre 2024. Ce qui permettra de lancer le concours de maîtrise d'œuvre en fin d'année.

Il convient dès lors de procéder à un ajustement des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 62 755,38 € ainsi que le séquençement des CP suivants (voir annexe 5).

VI. Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André

Vu la délibération n°D-2019-474 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André.

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint-André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre la Ville de Niort, l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la Communauté d'Agglomération du Niortais et les partenaires a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint-André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Le séquençement des travaux, la priorité a été donnée au Secteur Denfert Rochereau (dont la mise en œuvre a été retardée par la prescription de fouilles archéologiques) sur 2023/2025.

Ainsi, sur l'année 2024, la programmation des travaux est la suivante :

- avancée des travaux dans les locaux du Centre Socioculturel Grand Nord ainsi que les études pour la rénovation de la Maison France Service.
- les travaux d'aménagement des espaces publics devraient débuter en septembre.

Les études se poursuivent en 2024 pour les autres rues. Leurs aménagements sont prévus :

- à l'automne 2024 pour la rue Maréchal Leclerc après attribution des marchés après le Conseil municipal de juin ;

- en 2025/2028 pour les Pieds d'immeuble du Pontreau ;
- en 2026/2027 pour la rue Jules Ferry ;
- en 2027/2028 pour la rue Guilloteau et la rue Brémaudière.

Cette autorisation de programme se situe désormais à :

- un montant global de 14 667 981,39 € HT soit 17 601 578,67 € TTC en dépenses ;
- un montant de 3 129 760,00 € HT en recettes provenant :

- des recettes déjà programmées de l'ANRU pour un montant de 610 200,00 €, de Niort Agglo pour un montant de 1 375 000,00 € (875 000,00 € au titre du PACT 3 et 500 000,00 € au titre de l'accompagnement des opérations politique de la ville), de la DSIL pour un montant de 734 260,00 € et la Caisse d'allocation Familiale (200 000,00 € dans le cadre de la rénovation du CSC Grand Nord)
- de l'apport d'une nouvelle subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 713 609,25 € pour les aménagements extérieurs.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement des recettes de l'autorisation de programme avec l'ajout de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (+ 713 609,25 €), et des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 3 780 400,00 € en dépenses et 925 765,60 € en recettes ainsi que le séquençage des CP suivants (voir annexe 6).

VII. AP/CP pour la rénovation de l'Hôtel de Ville

Vu la délibération n°D-2021-412 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

La mise en place d'une AP/CP sur la rénovation de l'Hôtel de Ville a pour objectif de réaliser un programme général de rénovation de l'immeuble mais aussi différents travaux de mise aux normes, de mise en qualité d'accueil et d'usage, de réponse aux enjeux environnementaux, d'aménagements intérieurs et de certains équipements techniques modernisés.

Portant sur une durée de 5 ans, son montant global estimatif est :

- en dépenses de 2 328 692,00 € HT soit 2 794 430,00 € TTC
- en recettes de 447 400,00 €

Les travaux de la salle du Conseil municipal et de sa salle attenante constituaient la phase 1 des opérations. Ces derniers étant achevés, la phase 2 sur les autres parties du bâtiment va commencer avec des études préalables, au cours du second semestre 2024.

Les soldes des recettes de la DRAC et du Département des Deux-Sèvres n'avaient pas été programmées au BP 2024. Ces montants sont inscrits au BS.

Il convient dès lors de procéder à un ajustement des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 170 000,00 € en dépenses et 55 042,00 € en recettes ainsi que le séquençage des CP suivants (voir annexe 7).

VIII. AP/CP pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU)

Vu la délibération D-2021-413 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU).

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-3 en date du 5 février 2024.

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du PNU s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port-Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise, il s'agit de créer une nouvelle centralité qui déborde du centre-historique et qui est à la fois support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture (médiathèque Pierre Moinot, la Scène Nationale du Moulin du Roc) et de tourisme.

L'autorisation de programme est prévue sur une durée de 4 ans et pour un montant global :

- de 3 059 585,00 € HT soit 3 671 503,00 € TTC de dépenses ;
- de 1 485 750,00 € TTC en recettes.

Sur le volet dépenses, après une phase de préparation en concertation avec le Conservateur du Patrimoine du service Régional de l'Archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), au regard des diagnostics des fouilles archéologiques, les travaux d'aménagement côté aval ont commencé le 11 juin 2024 et se poursuivront en 2025. Côté amont, il a été relancé une maîtrise d'œuvre qui devrait restituer son esquisse à l'automne 2024.

Sur le volet recettes, il est prévu de revoir leur perception, les travaux ayant pris un peu de retard. De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine ayant accordé une subvention de 33 076,00 € dans le cadre de la mobilité itinérance cyclable, il convient d'augmenter l'AP de ce montant.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement des recettes de l'autorisation de programme avec l'ajout de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine (+ 33 076,00 €), et à un ajustement des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 58 324,50 € en recettes ainsi que le séquençement des CP de 2025 (dépenses et recettes).

IX. AP/CP nouveau crématorium

Vu la délibération D-2024-5 du 5 février 2024 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) nouveau crématorium.

Le programme de construction du nouveau crématorium est en cours d'affinage. De ce fait, la programmation financière est revue pour l'année 2024 avec seulement le lancement du concours de maîtrise d'œuvre (MOE).

A ce stade, il est donc proposé d'ajuster des dépenses à 40 000,00 € pour l'année 2024 et de revoir leurs séquençements pour les années suivantes (voir annexe 9).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les évolutions des montants des autorisations de programme ;
- engager les crédits de paiement selon les nouveaux prévisionnels figurant en annexes.

Annexe 1 – AP / CP Ad'AP - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP												
	en HT	En TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026		
DEPENSES	5 511 757,10	6 614 108,52	144 124,60	3 16 522,70	327 606,83	313 300,88	176 185,82	449 701,14	792 804,10	633 714,71	820 000,00	1 143 567,02	1 496 580,72		
Accessibilité des ERP	5 248 423,77	6 298 108,52	132 175,49	258 253,70	317 325,81	230 143,62	176 185,82	429 704,87	735 879,55	614 723,23	800 000,00	1 123 567,02	1 480 149,41		
Accessibilité des IOP	263 333,33	316 000,00	11 949,11	58 269,00	10 281,02	83 157,26	0,00	19 996,27	56 924,55	18 991,48	20 000,00	20 000,00	16 431,31		
RECETTES	0,00	108 501,00	0,00	0,00	0,00	32 550,00	0,00	0,00	0,00	75 951,00	0,00	0,00	0,00		
PACT CAN II		108 501,00				32 550,00				75 951,00					

Annexe 2 – AP / CP Port Boinot - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP (TTC)												
	en HT	En TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025			
DEPENSES	17 757 883,33	21 309 460,00	710 588,43	501 852,87	1 429 965,55	7 211 189,44	4 246 316,04	351 992,58	239 622,14	3 191 975,11	3 306 860,00	119 097,84			
Espaces publics (et bâtiments séchoirs & hangar)	12 323 583,33	14 788 300,00	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	7 114 949,16	4 191 377,79	315 138,75	27 249,73	44 003,60	490 300,00	35 945,21			
Etude modes de gestion	54 300,00	65 160,00	0,00	0,00	24 528,00	23 340,00	7 128,00	5 544,00	4 620,00	0,00	0,00	0,00			
Fabrique et Maison Patronale	5 380 000,00	6 45 6 000,00	0,00	0,00	48 543,09	72 900,28	47 810,25	31 309,83	207 752,41	3 147 971,51	2 816 560,00	83 152,63			
RECETTES	6 231 458,85	0,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	110 119,82	534 000,00	640 000,00	406 000,00	0,00			
Bâtiments et espaces publics	4 651 458,85	0,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	110 119,82	0,00	0,00	0,00	0,00			
Fabrique et Maison Patronale	1 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00	640 000,00	406 000,00	0,00			

Annexe 4 – AP / CP Secteur de l'Hôtel de Ville - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP						
	en HT	En TTC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026
DEPENSES	5 578 086,03	6 693 703,24	5 016,07	144 247,17	116 993,47	2 139 154,22	2 450 000,00	1 089 000,00	749 292,31
RECETTES	1 946 536,00	1 946 536,00	0,00	0,00	1 406,25	796 861,25	498 906,75	649 361,75	0,00

Annexe 5 – AP / CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP									
	en HT	En TTC	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Dépenses totales	7 195 833,33	8 635 000,00	34 489,36	9 444,62	9 281,88	63 000,00	142 000,00	147 000,00	3 649 000,00	3 625 000,00	955 784,14	

Annexe 6 – AP / CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP										
	en HT	En TTC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028		
DEPENSES	14 667 981,39	17 601 577,67	154 614,49	174 075,62	195 689,59	2 158 838,70	3 780 400,00	5 855 454,76	4 057 404,41	1 126 600,10	98 500,00		
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 162 448,47	1 394 938,16	0,00	0,00	24 138,16	13 823,92	55 000,00	351 300,00	595 176,08	300 000,00	55 500,00		
Rue Guy Guilloreau	1 251 563,94	1 501 876,73	0,00	1 090,00	17 786,73	856,13	15 000,00	12 000,00	732 143,87	680 000,00	43 000,00		
Rue du Maréchal Leclerc	1 330 157,36	1 596 188,83	25 408,70	3 690,54	65 089,59	5 25 003,14	120 000,00	856 996,86	0,00	0,00	0,00		
Rue St Gelais - Vieille Rose	1 429 745,76	1 715 694,91	5 846,38	20 635,75	43 776,19	0,00	67 000,00	458 136,59	1 120 300,00	0,00	0,00		
Rue Jules Ferry	470 672,92	564 807,50	0,00	3 233,46	2 807,50	5 194,99	3 467,51	78 000,00	472 104,04	0,00	0,00		
Secteur Denfert Rochereau	8 668 384,72	10 402 061,66	123 359,41	144 627,33	41 079,98	1 611 314,42	3 516 532,49	4 094 867,51	870 280,52	0,00	0,00		
Rue Brémaudière	355 008,23	426 009,88	0,00	798,54	1 011,44	2 646,10	3 400,00	4 153,80	267 399,90	146 600,10	0,00		
RECETTES	3 843 369,25	3 843 369,25	0,00	0,00	281,25	861 942,00	925 765,60	1 136 797,40	500 234,00	208 049,00	210 300,00		
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau (ANRU)	210 300,00	210 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 300,00		
Secteur Denfert Rochereau	3 633 069,25	3 633 069,25	0,00	0,00	281,25	861 942,00	925 765,60	1 136 797,40	500 234,00	208 049,00	0,00		

Annexe 7 – AP / CP Hôtel de Ville - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP									
	en HT	En TTC	2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028			
Dépenses totales	2 328 691,67	2 794 430,00	214 526,30	1 090 982,66	260 000,00	380 000,00	330 000,00	310 000,00	208 921,04			
Salle du conseil municipal et salle de réunion attenante	1 179 590,80	1 415 508,96	214 526,30	1 090 982,66	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres parties du bâtiment	1 149 100,87	1 378 921,04	0,00	0,00	150 000,00	380 000,00	330 000,00	310 000,00	208 921,04			
Recettes totales	448 047,00	448 047,00	100 000,00	293 003,86	55 042,64	0,00	0,00	0,00	0,00			
DRAC	233 400,00	233 400,00	0,00	183 357,36	50 042,64	0,00	0,00	0,00	0,00			
Département 79	10 000,00	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CAN - Fonds patrimoine communautaire	4 647,00	4 647,00	0,00	4 646,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CAN - PACT III	200 000,00	200 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Annexe 8 – AP / CP Requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU) - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP				
	en HT	En TTC	CA 2022	CA 2023	2024	2025	
DEPENSES	3 059 585,83	3 671 503,00	109 940,66	104 160,27	1 200 000,00	2 257 402,07	
RECETTES	1 518 826,00	1 518 826,00	1 437,50	566 437,50	297 975,50	652 975,50	

Annexe 9 – AP / CP Nouveau crématorium - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	en HT	En TTC						
Dépenses totales	9 000 000,00	10 800 000,00	40 000,00	20 000,00	470 000,00	3 195 000,00	3 760 000,00	1 515 000,00
Recettes totales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Jérôme BALOGÉ